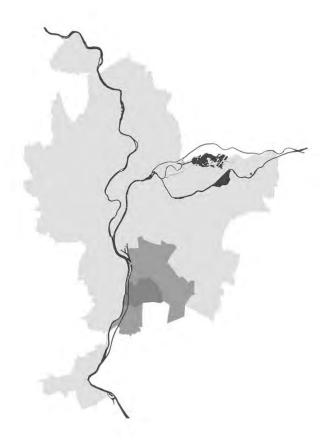
## **FEYZIN**

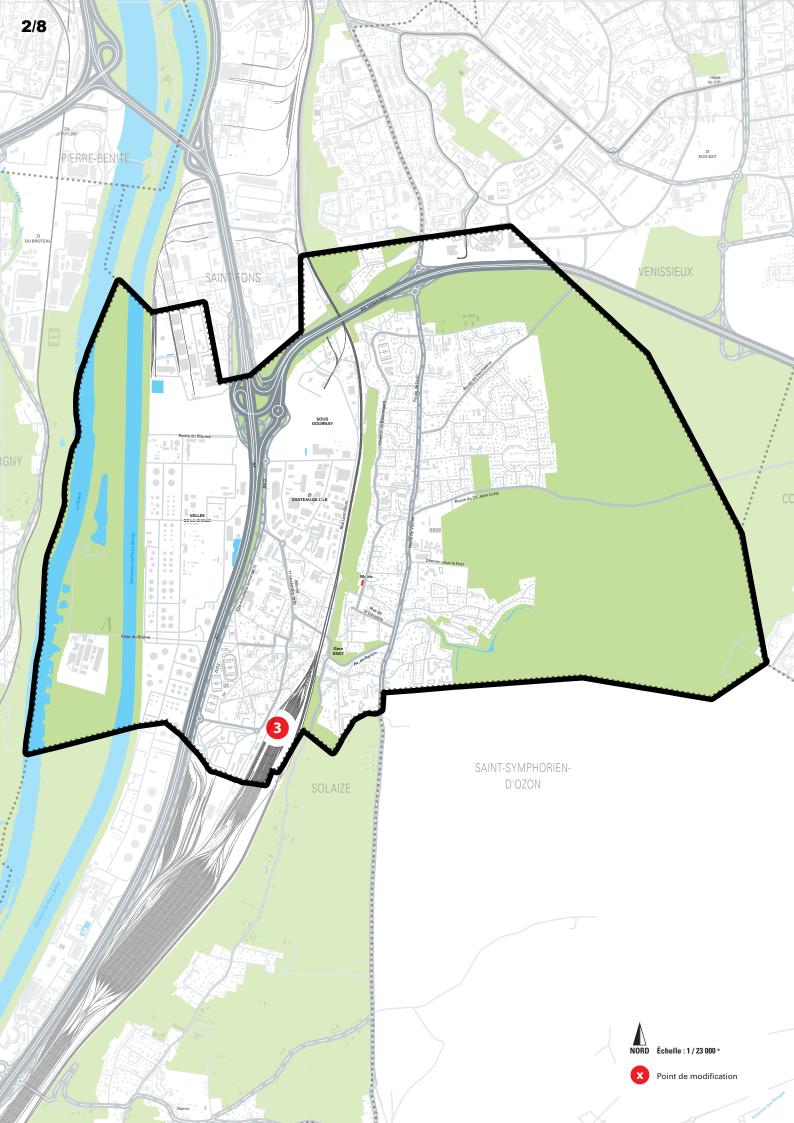


### **PROJET DE MODIFICATION N°2**

Dossier d'enquête publique 2020







#### **FEYZIN**

## Rapport de présentation : exposé des motifs des changements apportés (Art. R151-5 du code de l'urbanisme)

#### O Point 3

Objectif:

Prendre en compte le porter à connaissance du Préfet du Rhône en date du 22 juin 2018 concernant le risque technologique relatif aux risques associés au transport de matières dangereuses sur la gare de triage de Sibelin implantée à cheval sur les communes de Solaize et Feyzin.

Inscrire des servitudes d'urbanisme destinées à maîtriser l'urbanisation autour des ouvrages ferroviaires.

Conséquence :

Inscription de périmètres de risques liés au transport de matières dangereuses TMD rf, TMD o et TMD b, sur la gare de triage de Sibelin située rue du 8 mai à Feyzin.

# LEGENDE DES PLANS

C.2.8 Risques naturels et technologiques

1/5000<sup>e</sup>

### LES PERIMETRES DE RISQUES PRÉVENTIONS DES RISQUES TECHNOLOGIQUES Périmètre de protection ZPE Périmètre de prévention ZP Périmètre de prévention aux effets toxiques : ZPT Transport de matière dangereuse TMD rf : Périmètre de protection TMD o : Périmètre de protection TMD rc : Périmètre de protection TMD b TMD v : Périmètre de protection PRÉVENTIONS DES RISQUES DE MOUVEMENTS DE TERRAIN Mouvements Terrain Zone de vigilance PRÉVENTIONS DES RISQUES D'INONDATION PAR DÉBORDEMENT DES COURS D'EAU Cours d'eau non-domaniaux non couverts par un PPRNI Périmètre aléa moy ou faible Périmètre aléa fort PRÉVENTIONS DES RISQUES D'INONDATION PAR RUISSELLEMENT Périmètres de production Prioritaire Tertiaire Axe d'écoulement Prioritaire ... De vigilance Périmètres d'écoulement et d'accumulation D'écoulement D'accumulation econdaire

#### AVERTISSEMENT :

Commune

Les risques d'inondation et technologiques peuvent également faire l'objet de périmètres de prévention des risques naturels d'inondation ou de périmètres de prévention des risques technologiques consultables dans les annexes au titre des servitudes d'utilité publique conformément à l'article R151-51 du code de l'urbanisme

Altitude courbe maitresse

(dans le dossier d'agglomération pour les PPRNi et dossiers de commune pour les PPRT).

Arrondissement

